

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Boris Dillies, *Président*,  
Thibaud Wyngaard, Jonathan Biermann, Carine Gol-Lescot, Perrine Ledan, Valentine Delwart,  
François Jean Jacques Lambert, Daniel Hublet, *Echevin(s)*,  
Bjorn Becker, Eric Sax, Marc Cools, Béatrice Fraiteur, Jéréôme Toussaint, Pierre Desmet, Bernard  
Hayette, Kathleen Delvoeye, Diane Culer, Marion Van Offelen, Odile Margaux, Michel Cohen,  
Cécile Egix, Blaise Godefroid, Aurélie Czekalski, Nicolas Clumeck, Véronique Lederman-  
Bucquet, Cédric Didier Norré, Michel Bruylant, Fathiya Alami, Jean-Pierre Collin, Leila Kabachi,  
Jacques Spelkens, *Conseiller(s) communal(aux)*,  
Laurence Vansel, *Secrétaire communale*

**Excusés**

Maelle De Brouwer, *Echevin(s)*,  
Joelle Maison, Emmanuel De Bock, Céline Fremault, Jean-Luc Vanraes, Stefan Cornelis, Vanessa  
Issi, Aleksandra Kokaj, Yannick Franchimont, Hans Marcel Joos Van de Cauter, Patrick Zygas,  
Mathias Junqué, *Conseiller(s) communal(aux)*

**Séance du 14.12.23**

---

**#Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier.- Renouvellement. #**

---

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la réglementation concernant l'établissement et le recouvrement des taxes communales;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992 et notamment l'article 464, 1°,

Vu la situation financière de la Commune,

Décide :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2024, 2940 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 . Les centimes additionnels communaux au précompte immobilier sont recouverts conformément  
aux règles établies par la loi pour la perception de l'impôt auquel ils s'ajoutent.

Article 3 · Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication.

31 votants 28 votes positifs, 3 abstentions.

*Abstentions Bernard Hayette, Cédric Didier Norré, Leila Kabachi*